

Bilan 2023-2024 de l'impact du pass Culture en IDF

Analyse quantitative et quantitative du dispositif - Part individuelle et part collective

Le pass Culture facilite l'accès aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes par l'intermédiaire d'une application numérique géo-localisée. Il encourage la diversité des pratiques et favorise la connaissance et l'accès aux offres culturelles du territoire.

Le 1^{er} janvier 2022, le pass Culture a été élargi aux jeunes scolarisés au collège et au lycée. Cette extension répond à l'objectif du gouvernement de faire bénéficier chaque élève d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Le projet de loi de finances 2024 prévoyait une dotation de 210,5 millions d'euros de crédits (AE = CP) pour le financement du dispositif, soit une majoration des crédits de 2 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2023. Le Pass Culture représente 25 % des crédits du programme 361. Il est également le deuxième opérateur du ministère de la Culture, derrière la Bibliothèque nationale de France.

Le pass Culture se décline donc à présent en deux actions complémentaires : une part individuelle pour tous les jeunes de 15 à 18 ans ; une part collective au bénéfice des collégiens, dès la classe de 6^{ème} depuis la rentrée 2023, et des lycéens des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

- Pour la **part collective**, la DRAC Ile-de-France et les rectorats des trois académies d'Île-de-France ont œuvré conjointement à cette part collective du pass Culture, qui a été dès janvier 2022 expérimentée dans l'académie de Versailles. Une commission d'instruction des demandes de référencement des structures culturelles a été mise en place. Depuis janvier 2022, plus de 2000 structures ont été référencées en Ile-de-France et peuvent intervenir au sein des établissements scolaires, via la plateforme adage.
- Pour la **part individuelle**, les référencements ont été opérés par une commission nationale au départ. Aujourd'hui, tout référencement sur la part collective vaut référencement pour la part individuelle.

L'ambition de ce dispositif est de proposer deux axes de travail complémentaires : c'est en partie grâce au parcours culturel de l'élève que se formera le parcours culturel de l'individu à sa majorité ; la part collective doit permettre aux enseignants de transmettre aux jeunes les outils pour former l'esprit critique de futurs spectateurs, qui pourront ensuite développer une pratique autonome à leur majorité.

Cependant pour une meilleure lecture des données, nous commencerons par analyser séparément les deux dispositifs pour ensuite conclure sur le sujet de leur complémentarité.

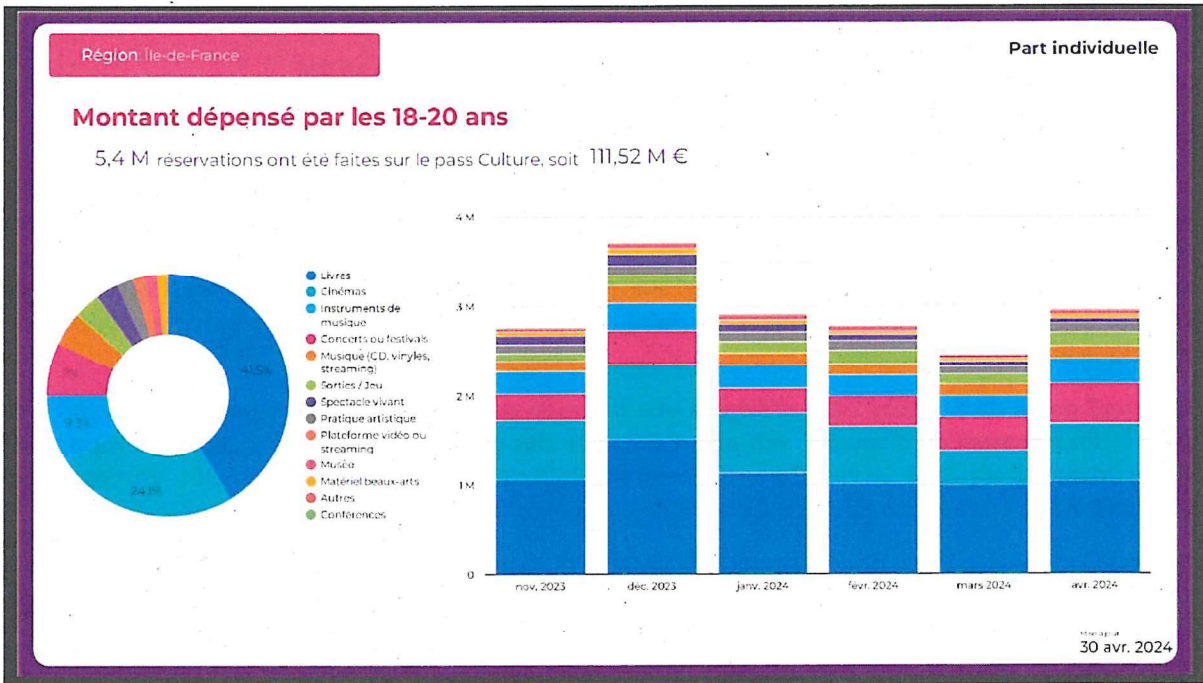
Bilan quantitatif de la part individuelle :

La part individuelle du pass Culture se décline ainsi : 20€ à 15 ans, 30€ à 16 puis à 17 ans et 300€ à 18 ans (utilisables sur 24 mois). Les jeunes peuvent utiliser cette somme partiellement ou en totalité, comme ils le souhaitent. A noter que les achats de biens numériques sont limités à 100€.

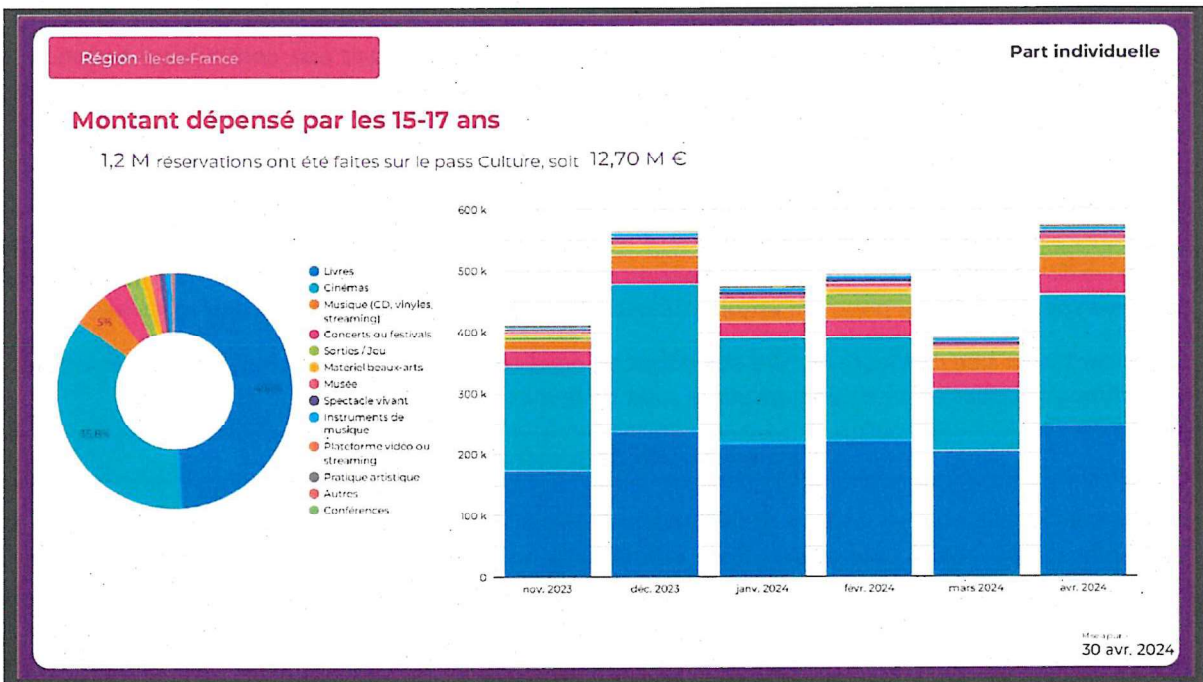
La part individuelle du pass Culture a concerné au niveau national 4 M de jeunes de 15-17 ans et 18 ans et plus depuis le début du dispositif, dont 2,7 M sont des bénéficiaires actuels.

En Ile-de-France, cela représente 519 K bénéficiaires actuels. Le taux de consommation des jeunes de plus de 18 ans est de 81%.

La SAS pass Culture transmet tous les mois un état des lieux des usages du pass Culture par les jeunes sur leur part individuelle. Une tendance générale se dégage quant aux postes de dépenses privilégiés. Pour le plus de 18 ans, les premiers postes de dépenses sont, et ce depuis 2022, **le livre et le cinéma, puis les concerts et festivals :**



Les jeunes de 15 à 17 ans privilégient les livres et le cinéma, les pratiques de spectacle vivant sont très rares :



Le service marketing et communication de la SAS pass Culture produit régulièrement des études relatives aux « références culturelles » des jeunes, utilisées pour « mieux cibler leurs goûts ». Elles sont consultables ici : <https://medium.com/passcultureofficiel/>;

Analyse qualitative de la part individuelle

La part individuelle du pass Culture est pilotée par le Ministère de la Culture en centrale. La DRAC reçoit des bilans mensuels transmis par la SAS pass Culture, mettant en lumière un certain nombre d'actions réalisées au niveau national.

Les Rencontres Culture-Co

Du 29 novembre au 1er décembre, l'équipe du pass Culture participait aux rencontres de **Culture-Co**, réseau national pour la culture dans les départements.

Pendant ces trois jours ont eu lieu de nombreux échanges avec des élus et des techniciens de nombreux départements et des partenaires nationaux sur des sujets variés tels que la **complémentarité de la part collective** du pass Culture avec les dispositifs EAC des départements ou les pratiques et habitudes culturelles des jeunes.

Sébastien Cavalier, président de la SAS pass Culture, a animé aussi un atelier sur le thème "*Le pass Culture : une opportunité pour les départements et les collectivités*" pour approfondir ces questions.



Retour sur...

Les établissements publics nationaux sont fortement mobilisés pour proposer des tarifs et des événements spécifiques pour les bénéficiaires du pass Culture. Certains se prêtent au jeu avec plus d'engagement que d'autres. La DG2TDC devrait nous fournir des éléments prochainement à ce sujet.

A son arrivée au Ministère de la Culture, Rachida Dati a souhaité questionner la mise en œuvre de la part individuelle en interrogeant l'éditorialisation de la plateforme d'une part et la médiation d'autre part. Les travaux sont en cours au sein de la DG2TDC et de la SAS pass Culture.

Bilan quantitatif de la part collective :

La part collective correspond à une dotation attribuée à chaque établissement scolaire (public ou privé) dont le montant correspond à 25€ par élève. Par exemple, pour un établissement de 1000 élèves, la dotation sera de 25 000€.

27 millions € : montant des crédits alloués aux établissements ayant activé le volet collectif du pass culture en **Ile-de-France**. Le montant alloué aux établissements au titre de la part collective du pass culture est de loin le plus important en Ile-de-France du fait du nombre d'élèves scolarisés.

17 299 offres consommées et validées représentant plus **d'un million** de billets et environ 7,5 M € utilisés.

Afin de mieux comprendre les comportements des enseignants s'agissant du pass Culture, nous avons demandé à la SAS pass Culture de fournir des éléments quantitatifs quand aux structures ayant cumulé le plus de chiffre d'affaires en Ile-de-France et celles ayant fait l'objet du plus grand nombre de réservations, permettant de repérer les structures le plus sollicitées par les établissements scolaires.

Ci-dessous, les chiffres fournis par la SAS pass Culture et concernant la période de janvier 2024 à juin 2024 (les données concernant cette période de 6 mois sont bien représentatifs de toute l'année scolaire) :

10 structures ayant le chiffre d'affaires le plus important en IDF entre le 1er janvier 2024 et le 10 juin 2024			
Nom de l'offreur	Département de l'offreur	Région de l'offreur	Somme du montant des réservations
THEATRE EN ANGLAIS	75	Île-de-France	228 590 €
COMPAGNIE OZ	75	Île-de-France	173 521 €
CENTRE NATIONAL DU LIVRE	75	Île-de-France	112 681 €
LA ROSE DU BAL	75	Île-de-France	100 122 €
THEATRE MONTANSIER	78	Île-de-France	98 623 €
LE THEATRE DU HERON	44	Pays de la Loire	93 532 €
ETS PUB PAL DECOUVERTE CI SCI INDUST	75	Île-de-France	85 508 €
COMPAGNIE DE L'EMPORTE VOIX	94	Île-de-France	85 300 €
ATELIER DE L'ORAGE	91	Île-de-France	83 080 €
SAEML LE MEMORIAL DE CAEN	14	Normandie	82 146 €

10 structures ayant le nombre de réservations le plus important en IDF entre le 1er janvier 2024 et le 10 juin 2024			
Nom de l'offreur	Département de l'offreur	Région de l'offreur	Nombre de réservations
INSTITUT DU MONDE ARABE	75	Île-de-France	395
ETS PUB PAL DECOUVERTE CI SCI INDUST	75	Île-de-France	391
CENTRE NATIONAL DU LIVRE	75	Île-de-France	375
THEATRE EN ANGLAIS	75	Île-de-France	246
CINEMATHEQUE FRANCAISE	75	Île-de-France	223
CITECO	75	Île-de-France	202
EP DU PALAIS DE LA PORTE DOREE	75	Île-de-France	200
COMEDIE FRANCAISE	75	Île-de-France	193
MK2 CINEMAS	75	Île-de-France	187
LES ARTS DECORATIFS	75	Île-de-France	187

L'engagement des EPN sur la part collective est complexe. D'une part, les propositions sont pour la plupart gratuites et ne sont pas référencées sur la plateforme adage. D'autre part, une incompatibilité entre les logiciels de billetterie interne aux EP et la billetterie de la plateforme pass Culture pro n'a pas permis jusqu'alors le référencement de toutes les offres proposées. Les EPN ont fait part de leur incapacité à déposer des offres à la fois sur leurs propres plateformes de billetterie et sur le pass, ce qui est compréhensible. Ce problème est en passe d'être résolu, une rencontre en juin 2024 entre la SAS et les sociétés principales de billetterie doit aboutir à une mise en conformité et un partage des données.

Nom de l'offreur	Réservations validées en 2023/24	Total billets 2023/24	Montant réservations 2023/24
CENTRE NATIONAL DU LIVRE	1 472	48 020	437 593,17 €
ETS PUB PAL DECOUVERTE CI SCI INDUST	1 215	56 289	276 669,00 €
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	2 159	78 952	266 263,00 €

OPERA NATIONAL DE PARIS	396	11 613	229 873,00 €
COMEDIE FRANCAISE	518	15 586	156 085,00 €
THEATRE NATIONAL DE L'ODEON	304	8 659	89 076,00 €
ETS PUBLIC PARC GRANDE HALLE VILLETTE	362	9 707	87 560,40 €
PHILHARMONIE PARIS	381	12 353	87 107,35 €
LES ARTS DECORATIFS	361	11 114	68 716,00 €
THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG	177	5 190	46 975,00 €
EP DU PALAIS DE LA PORTE DOREE	423	12 220	45 716,00 €
THEATRE NATIONAL DE LA COLLINE	136	3 953	42 093,25 €
THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT	81	2 360	34 652,00 €
MUSEE DU LOUVRE LENS	183	10 557	28 205,00 €
CITE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	282	7 393	27 535,00 €
ETS PUB REUNION MUSEES NAT GD PALAIS	409	11 914	27 154,00 €
GRAND PALAIS IMMERSIF	131	4 140	23 134,00 €
THEATRE NATIONAL DE L OPERA COMIQUE	48	1 392	20 462,00 €
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	288	8 744	20 085,00 €
MUSEE NATIONAL AUGUSTE RODIN	98	2 227	17 217,00 €
EP DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	74	3 337	12 348,00 €
ASSOCIATION DU JEU DE PAUME	131	3 816	11 835,00 €
MUSEE CIVILISATIONS EUROPE MEDITER	111	3 690	9 890,00 €
DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD	50	1 966	9 209,50 €
MUSEE DU QUAI BRANLY JACQUES CHIRAC	98	2 835	6 810,00 €
CENTRE POMPIDOU - METZ	97	2 629	6 720,00 €
INST RECHER COORD ACOUST MUSICALE	17	517	6 678,66 €
CHATEAU DE VERSAILLES	75	2 296	5 625,00 €
ETS PUB MUSEE ARTS ASIATIQUES GUIMET	67	1 420	5 350,00 €
PALAIS DE TOKYO	42	1 162	4 680,00 €
RMN MUSEE DU LUXEMBOURG	30	942	2 175,00 €
EPA VILLA ARSON	2	37	1 250,00 €
Centre national de la Danse	5	93	505,00 €
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL JEAN JACQUES HENNER ET DU MUSEE NATIONAL GUSTAVE MOREAU	4	85	460,00 €
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D INFORMATION	2	56	78,00 €
MUSEE DES PLANS-RELIEFS			
CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES			
ATELIERS MEDICIS			
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE			
EP MUSEE ORSAY MUSEE ORANGERIE			

INSTITUT NATIONAL DE L AUDIOVISUEL (INA)			
INSTITUT NATIONAL D HISTOIRE DE L ART			
ETABLISSEMENT PUBLIC CHARGE DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS			
MOBILIER NATIONAL ET MANUFACTURES NATIONALES DES GOBELINS DE BEAUVAIS ET DE LA SAVONNERIE			
CENTRE NATIONAL CINEMA IMAGE ANIMEE			
MUSEE NATIONAL PICASSO PARIS			
ARCHIVES NATIONALES			
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE	0		
CTRE NAT ART ET CULTURE GEORGES POMPIDOU	0		

Analyse qualitative de la part collective

La mise en œuvre de la part collective du pass Culture représente un progrès en ce qu'il a permis de déployer massivement des moyens financiers représentant une **augmentation significative des budgets des établissements pour l'EAC**. Il a également permis aux chefs d'établissements de prendre en main la généralisation de l'EAC et d'entrer en dialogue plus étroitement avec les professeurs référents culture. En revanche, cette évolution s'est faite au détriment du **premier degré** qui ne bénéficie pas de moyens supplémentaires pour l'EAC.

La DRAC comme les rectorats, travaillent chaque année à la mise en cohérence de dispositifs structurants (résidences, ateliers, classe à PAC, enseignements artistiques, dispositifs lecture, cinéma, etc.) ainsi qu'à la formation des enseignants et des artistes. En Ile-de-France, DRAC et rectorats encouragent les établissements à prendre appui autant que possible sur les dispositifs structurants existants et à utiliser les crédits du pass Culture pour compléter, abonder, faire grandir un projet d'EAC au sein de l'établissement, au-delà de la seule « consommation culturelle ». En effet, le vadémécum du pass Culture n'incitant pas à la construction de projets articulant les trois piliers de l'EAC, il est indispensable que les services de l'Etat veillent à poursuivre leur travail de terrain pour encourager les enseignants et les artistes à construire des projets exigeants pour leurs élèves, pouvant également se déployer sur le temps long.

Enfin, il est important de rappeler que tant qu'une réelle évaluation relative à la mise en œuvre de la part collective du pass Culture, et à ses effets, ne sera mise en place, ce que la DRAC IDF demande, il reste difficile d'en analyser les effets et d'envisager comment les politiques d'EAC peuvent évoluer, s'ajuster ou s'appuyer sur cet outil pourtant extrêmement mobilisateur (en termes de moyens dédiés, financiers comme humains).

→ **Référencement des acteurs culturels sur la part collective par la commission régionale :**

Depuis janvier 2023, la commission régionale de référencement se réunit une fois par mois sous la présidence de l'un des trois recteurs de la région académique. Malgré ce travail de coordination qui a permis de cadrer les commissions, plusieurs questions demeurent irrésolues en Ile-de-France. En effet, de nombreux points interrogent quant à la véritable stratégie pour le développement de l'EAC et la mise en œuvre du pass Culture vient questionner sur le fond plusieurs fondements de l'EAC :

- **La portée nationale des référencements interroge**, alors même que l'EAC doit être pensée à l'échelle d'un territoire et être le fruit de la coopération entre les établissements scolaires, les collectivités, les acteurs culturels ;

- **Le nombre de dossiers reçus** : depuis l'ouverture de la démarche au printemps 2022, la commission Ile-de-France a reçu 2457 dossiers. Le taux d'acceptation est d'environ 56.6%. Le nombre de demandes faites par les acteurs culturels n'est jamais décroissant. La commission reçoit encore aujourd'hui environ 130 dossiers par mois ;

- L'absence de **bilans ou d'évaluation** des actions, de contrôle des tarifs pratiqués, interroge au regard des montants reçus par certaines structures (par exemple, l'association Théâtre en anglais à perçu au niveau national 1,2 M€ via le pass Culture entre janvier et juin 2024, au niveau national (ce qui place soudain cet acteur qui n'est pas suivi par la DRAC comme un des acteurs « culturels » majeurs car très subventionné par l'Etat - beaucoup plus que de nombreuses scènes labellisées par le ministère de la Culture - et il n'existe aucun bilan de leurs actions).

- **Les choix opérés par les enseignants**, dont la liberté pédagogique n'est pas remise en cause, interrogent. En effet, les structures les plus sollicités proposent du théâtre en langue étrangère, ce qui révèle un réel besoin des enseignants de langue de s'appuyer sur de nouveaux outils pour leurs enseignements. Cependant, l'EAC ne doit pas être un prétexte ou un détournement du théâtre au service d'un enseignement, mais bien une éducation à l'art par l'art.

Ci-dessous, le top 10 des structures ayant reçu le plus de chiffre d'affaires **au niveau national** entre janvier 2024 et juin 2024 (le résultat est à l'image des chiffres de l'Ile-de-France ci-dessus) :

THEATRE EN ANGLAIS	75	Île-de-France	1 250 503,04 €
LE THEATRE DU HERON	44	Pays de la Loire	776 695,92 €
EMERALD ISLE THEATER COMPANY	76	Normandie	486 785 €
SAEML LE MEMORIAL DE CAEN	14	Normandie	364 426,5 €
CENTRE NATIONAL DU LIVRE	75	Île-de-France	342 233,67 €
LA BELLE HISTOIRE	59	Hauts-de-France	312 023,49 €
COMPAGNIE DES AMIS DE PLATON	34	Occitanie	305 520,75 €
COMPAGNIE OZ	75	Île-de-France	260 947,64 €
ACTA	30	Occitanie	243 412,2 €
COMPAGNIE THOMAS LE DOUAREC	75	Île-de-France	240 268,95 €

- Par ailleurs, il existe un enjeu de **formation des chefs d'établissements et des enseignants** pour aller vers une mobilisation pertinente des crédits du Pass Culture, notamment vers les offres les plus qualitatives. Il importe que cela soit un sujet de partage et de coopération entre les deux ministères comme ce fut le cas par le passé, au regard des conséquences extrêmement fortes pour l'écosystème des acteurs culturels.

Synthèse et point d'actualité juin 2024

→ **Sur la part individuelle :**

La Ministre de la Culture a mis en lumière le défaut de médiation et a souhaité « réformer » le pass Culture en ce sens.

Elle a également évoqué une nouvelle éditorialisation de l'application permettant de proposer aux jeunes un plus large panel d'offres, y compris celles qui ne correspondent pas à leurs habitudes de consommation.

La Ministre a également sollicité les EPN pour les encourager à accroître leurs propositions à destinations des jeunes. **Qu'advient-il de ces propositions ?**

→ **Sur la part collective :**

La nationalisation de la plateforme Adage et le référencement sans fin d'un grand nombre d'acteurs sur le pass Culture a pour effet une **mise en concurrence** dangereuse entre les lieux ou entre les structures culturelles : les enseignants qui disposent d'un lieu labellisés sur leur territoire peuvent faire le choix de faire intervenir une compagnie hors d'Ile-de-France pour une représentation au sien même de l'établissement. Ce processus s'accroît avec **la hausse des coûts de transports des élèves** (exemple : à Bazainville dans les Yvelines, une enseignante souhaite emmener trois classes au Théâtre Montansier : cela lui coûte 600€ pour le spectacle et 2800€ pour les bus...) qui est un frein massif à la fréquentation des lieux. **Comment alors rendre plus visibles les offres des lieux et des acteurs qu'accompagne la DRAC et comment favoriser les déplacements des élèves vers ces lieux ?**

Enfin, il devient urgent de mettre en place un système **d'évaluation** et de bilans au regard des montants cumulés par un certain nombre de structure qui interviennent sans suivi, sans accompagnement et sans contrôle au niveau national.